



► Qu'est-ce que discriminer ?

Une formation,
un accompagnement,
une aide,
une mise en réseaux ?

La Mission Egalité peut vous aider

Tél : 04 26 99 65 81
mission.egalite@mairie-lyon.fr

Prévenir la discrimination, Assurer l'égalité de traitement

C'est établir une différence de traitement au détriment d'un individu ou d'un groupe d'individus, pour une raison illégitime.

Cette distinction est réalisée entre des personnes placées dans une situation comparable.

- elle est qualifiée de discrimination directe, lorsqu'elle est fondée sur un motif illégal : sexe, âge, origine...*
- elle est qualifiée de discrimination indirecte, lorsqu'elle se base sur des critères ou pratiques apparemment neutres, mais engendrant un traitement défavorable pour une population ou un groupe à raison de son origine, de son sexe,...

La discrimination est un délit, quel que soit le domaine dans lequel elle intervient :

- l'emploi et la formation,
- l'éducation,
- la protection sociale,
- les avantages sociaux,
- l'accès aux biens et aux services, y compris en matière de logement.

C'est seulement à la fin des années 90, que l'on reconnaît en France l'existence des discriminations et l'ampleur de leurs effets dévastateurs sur les individus, et sur la société dans son ensemble.

Impulsée par l'Union européenne et notamment par le traité d'Amsterdam de 1997, qui fait de la lutte contre les discriminations une compétence européenne, la prise en compte et le traitement de ces phénomènes se traduisent par un renforcement des droits et des politiques anti-discriminatoires sur le territoire français.

Arthésis - 04 72 59 00 00



▶ La Ville de Lyon s'engage

En tant qu'employeur

■ La Charte de la diversité :

Signée le 3 octobre 2005, cette charte engage la Ville à promouvoir et respecter l'application du principe de non-discrimination dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines. Pour répondre concrètement à ces engagements, et mettre en œuvre une politique volontariste de prévention et de réduction des risques de discriminations, un travail est mené en interne, avec l'ensemble des services de la Ville.

En tant que vecteur de politiques publiques

Auprès des partenaires, acteurs économiques et sociaux ...

■ Le Plan de lutte contre les discriminations

Il vise à impulser, soutenir et valoriser toute initiative des partenaires et opérateurs locaux en terme de prévention et de réduction des risques de discrimination.

Il a pour objectif de fédérer les acteurs autour d'une démarche et d'outils communs, visant à :

- repérer les discriminations afin de rendre lisible ce phénomène et à terme en mesurer l'évolution.
- sensibiliser et former les professionnels afin qu'ils soient chacun des acteurs de la non-discrimination.
- développer des actions positives au plus près des besoins des publics touchés par le phénomène.

La discrimination joue sur des mécanismes profonds d'inégalité qui touchent toutes les composantes de la société. Seule une démarche associant l'ensemble des acteurs permettra d'agir efficacement.

■ Le Groupe d'Initiative pour l'Intégration dans la Ville (GIPIV) *

Créé en 2003, ce Conseil consultatif étudie les discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, à la culture, à la citoyenneté... Chaque année il réalise un diagnostic sur l'un de ces thèmes, en définit les enjeux et formule des propositions concrètes visant à prévenir et réduire ces phénomènes.

* www.lyon.fr/vie_municipale/promotion_de_l_eegalite

▶ La Ville de Lyon propose

■ Les services de la Mission égalité :

Chargée d'accompagner les acteurs, associatifs, publics, privés, en interne à la Ville et en externe, dans la mise en œuvre de projets de lutte contre les discriminations, la Mission propose :

- une formation/sensibilisation destinée aux salariés, adaptée aux pratiques professionnelles, métier, fonction,
- la mise en œuvre d'une démarche intégrée de non-discrimination : création d'outils spécifiques, réalisation de mini diagnostics, mise en place de procédures, développement d'argumentaires publics/employeurs, échanges de pratiques,...
- une aide au développement de projet ou action de lutte contre les discriminations,
- une mise en réseau auprès de différents partenaires impliqués dans la démarche,
- la participation, avec les professionnels concernés, à la conception de nouveaux outils qui assurent l'égalité de traitement et la non-discrimination.

Contact :

Mission égalité, Tél. : 04 26 99 65 81
mission.egalite@mairie-lyon.fr

■ Le guide des professionnels

Il contient :

- des informations,
- des relais de proximité pour l'orientation des publics, le signalement de faits discriminatoires,
- une aide, via des **fiches techniques, documents pratiques,**
- des appuis méthodologiques.

